

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2478)

## AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.